

Le réseau **Sport** des **Collectivités Locales**



NOTRE OBJECTIF

Rompre l'isolement des élu.e.s et les accompagner dans leur quotidien



2 missions fondatrices

Représenter et défendre vos intérêts

auprès des diverses instances nationales et territoriales de gourvenance du sport (Ministères. Agence nationale du Sport, Parlement, Mouvement sportif et acteurs économiques)

Accompagner les élus locaux dans la quotidienneté de leurs politiques sportives par du conseil, de la mise en réseau, du partage de bonnes pratiques et des expertises

Un réseau de $8\,000$ villes et intercommunalités

+25 ans d'existence



2nd édition du Guide des initiatives locales Terre de Jeux 2024





équipements aquatiques en Outre-mer

2nd édition du Guide Plan 5 000 terrains de sport





Sources de financement des équipements sportifs



LES BONNES RAISONS



- 1/ Des conseils personnalisés et un accompagnement par nos techniciens en tenant compte de vos problématiques (techniques et juridiques)
- 2/ Un réseau d'échanges et de partages d'expériences en Métropole et Outre-mer
- 3/ L'organisation de réunions de proximité dans vos départements
- 4/ Des partenariats d'expertises avec des institutions nationales et l'ensemble du Mouvement sportif
- 5/ Une mobilisation nationale et territoriale (CRdS) pour que la voix des collectivités soit entendue et reconnue

6/ Une mise en réseau

avec les acteurs du sport en France (Ministères, Agence nationale du Sport, Parlement, Mouvement sportif et acteurs économiques)

7/ L'accès à un centre de ressources via notre site internet et une application mobile Recevez nos notifications en temps réel!



- 8/ Une veille mensuelle Une lettre d'information et une lettre parlementaire
- 9/ Des formations sur des thèmes d'actualités et les fondamentaux du mandat de l'élu.e - Scannez pour en savoir plus



NOS PARTENAIRES



















DECATHLON



























NOS PLUS BELLES RÉUSSITES

Réintégration du compte 212 dans l'assiette éligible au FCTVA

Réduction de 2 à 1 vidange pour les piscines publiques

Obtention de l'éligibilité des équipements sportifs à la DETR (2016)

Mise en place d'un protocole d'accord commun avec la FFR et la FFF pour la praticabilité des terrains en cas d'intempéries

Élaboration d'un arreté pour l'interdiction de l'utilisation des colles et résines

COMMENT ADHÉRER?

Pour que votre collectivité puisse bénéficier des services proposés par l'ANDES, voici la démarche à suivre :

- 1/ Délibération du conseil municipal/communautaire ou décision administrative du Maire/Président
- 2/ Envoi de la copie de la délibération au secrétariat de l'ANDES (contact@andes.fr)
- 3/ Envoi de la fiche de coordonnées
- 4/ Règlement de la cotisation annuelle par mandat administratif dès réception de la facture
- 5/ La procédure de connexion sera envoyée par mail.

FARIFS 2024 Prix par commune (jusqu'au 31 décembre 2024)

61 €	Moins de 1 000 habitants	
121 €	De 1 000 à 4 999 habitants	
256 €	De 5 000 à 19 999 habitants	
512 €	De 20 000 à 49 999 habitants	
1023€	De 50 000 à 99 999 habitants	
1965€	Plus de 100 000 habitants	

Pour les groupements de communes (communes, d'agglomérations, urbaines et métropoles), le montant annuel des cotisations est fixé par les statuts en fonction du nombre d'habitants par commune, auquel une pondération de 30 % est appliquée sur le montant total cumulé. Pour disposer d'une simulation de cotisation personnalisée, se renseigner directement auprès des services de l'ANDES.



Association Nationale Des Élus en charge du Sport

18 avenue Charles de Gaulle BAT 35 | 31130 Balma 05 34 43 05 18 | 06 95 70 43 21 | contact@andes.fr

